

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un,

Le dix-sept mai,

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures au Centre Culturel du Forum  
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, maire

**Date de convocation du conseil municipal : mardi 11 mai 2021**

**Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 20 - Votants : 25**

**PRESENTS :** Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BERNARD Alexandra – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHATAL Jean-Paul – Mme COIDIC Christine – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – Mme GRUEL Nathalie – M. GUIHARD Alain – Mme HERVOCHE Josiane – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – M. RENARD Patrice – M. SEIGNARD Jérôme – M. SEIGNARD André

**ABSENTS :** Mme BLOUET Catherine

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. GOMBAUD Jean-Paul – Mme PETIT-IMBERT Carole – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. ROZÉ Eric – Mme TIMMERMAN Nathalie – Mme TRIBOUT Karine

**POUVOIRS :** M. GOMBAUD Jean-Paul à M. FREOUR Jean-Claude – Mme PETIT-IMBERT Carole à M. BUESSLER-MUELA Patrick – Mme PHILIPPE Jocelyne à Mme GRUEL Nathalie – M. ROZÉ Eric à M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie à Mme BERNARD Alexandra

**Secrétaire de séance :** Mme BAHOLET Stéphanie (à l'unanimité)

**Constitution du jury d'assises 2022 – Tirage au sort des jurés :** 9 jurés ont été tirés au sort : Mme DROISNEAU ép. LE ROY Elisabeth, Mme PLA Virginie, M. FREOUR Jean-Pierre, Mme BOURGUER ép BALEMBOIS Chantal, Mme BODET ép FABLET Josiane, Mme MOESSARD ép DELASSUS, M. MOISON Yannick, Mme FREHEL ép BILY Annie, Mme FOUQUET Camille

### **FINANCES**

- 1- **Plan de relance – Soutien aux cantines scolaires :** le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à s'inscrire à cet appel à projet et à solliciter une subvention d'un montant de 7 187.97 €.
- 2- **Vote des subventions communales 2021 :** le conseil municipal, à l'unanimité, a voté une enveloppe de subvention de 17 103 €, à laquelle s'ajoute la subvention à l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) pour un montant de 6 967.50 €. Par ailleurs, une participation de 20 000 € a été votée en faveur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- 3- **Fixation des tarifs de restauration scolaire (Ecole primaire privée Saint Louis, Ecole Primaire publique Les Petits Murins) et accueil de loisirs pour l'année scolaire 2021-2022 :** le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs suivants pour l'année 2021-2022 avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

		Commune de Nivillac et Communes conventionnées	Communes non conventionnées
Repas enfant		3,60 €	7,47 €
Repas adulte et enseignant		7,47 €	7,47 €

- 4- **Budget supérette - Admission en non-valeur** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'admettre en non -valeur onze titres de recettes pour un montant total de 20 371.20 €.
- 5- **Morbihan Energies – Convention de financement et de réalisation de l'enfouissement des réseaux de la rue de la piscine** : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé cette convention et autorisé Monsieur le Maire à la signer pour une contribution financière de la commune de 82 720 € TTC.

### MARCHES PUBLICS

- 6- **Entretien ménager des locaux scolaires du nouveau groupe scolaire – Attribution du marché** : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché pour une durée de deux ans avec l'entreprise CHRONO PROPRE – 20, Quai Surcouf – 35600 REDON pour un montant annuel de 48 208.32 € € TTC.
- 7- **ARC SUD BRETAGNE – Création d'un groupement de commandes pour le marché relatif à la réalisation de travaux d'entretien des fossés** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à ce groupement et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

### AFFAIRES SCOLAIRES

- 8- **Dénomination du futur groupe scolaire** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de dénommer le futur groupe scolaire « **Groupe scolaire Andrée CHEDID** ».

### URBANISME / ENVIRONNEMENT

- 9- **Modification simplifiée n° 1 du PLU – Approbation** : le conseil municipal, à l'unanimité, a **approuvé** le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU. Celui-ci est consultable en mairie et sur le site internet de la commune [www.nivillac.fr](http://www.nivillac.fr).
- 10- **Mode de gestion du futur lotissement – Régie ou aménageur** : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à confier la construction d'un futur lotissement sur la parcelle cadastrée XA n° 372 à un aménageur sous réserve qu'un cahier des charges précisant les volontés de la commission soit rédigé et présenté aux aménageurs pour négocier et que les prix des lots restent maîtrisés avec une prise en compte des primo-accédants.
- 11- **Vente de la parcelle cadastrée XA n° 463 au lieu-dit La Boissière** : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à vendre cette parcelle pour un montant de 21 € / m2 soit 98 238 € pour une superficie de 4 678 m2.

- 12- **Vente des parcelles cadastrées AT n° 284 et 285 au lieu-dit Le Clos St James** : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à vendre ces parcelles pour un montant de 37 € / m2.
- 13- **Délibération soumettant les clôtures en bordure de voirie à la procédure de déclaration préalable** : le conseil municipal, à l'unanimité, a soumis l'édification des clôtures en bordure de voirie (à l'exception des clôtures agricoles et forestières), à une procédure de déclaration préalable, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 « d » du code de l'urbanisme.

#### **INTERCOMMUNALITE**

- 14- **ARC SUD BRETAGNE – Transfert de la compétence d'organisation de la mobilité** : le conseil municipal l'a approuvé à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

- 15- Les comptes rendus des commissions communication et urbanisme et environnement ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.
- 16- Les élections régionales et départementales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin 2021 : la commune recherche des assesseurs et des scrutateurs

**Prochaine réunion du conseil municipal** : lundi 5 juillet 2021 à 20H00 au centre culturel du Forum.

Rédigé à NIVILLAC, le 21 mai 2021

Le Maire,  
Alain GUIHARD

